

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

-:-:-:-:-

**Séance du 27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

**Présents** : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Fabrice ALBERT (suppl. Alain SEVERAC), Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

**Absents excusés** : Colette VEROLLET, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Ghislain ESPITALIER, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Alain SEVERAC,

**Ont donné procuration** : Colette VEROLLET à Sébastien PAULHE, Ghislain ESPITALIER à Bernard LAFON, Joël MARQUES à Yves LE POEC,

Madame Marie-José ESCANEZ a été désignée secrétaire de séance.

-:-:-:-:-

**Membres en exercice : 29. Membres présents : 24. Nombre de votes : 27.**

**-Date de la convocation : 21/06/2024 - date d'affichage : 21/06/2024.**

-:-:-:-:-

**Délibération n° 2024/49**

**Objet:    Modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche - Espace « Les loulous »**

Le Président rappelle qu'un règlement de fonctionnement, régulièrement mis à jour, permet à la micro-crèche - Espace « Les loulous » à Villefranche d'Albigeois de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement applicables au sein de la structure.

Plusieurs changements dans les textes de référence liés au fonctionnement des EAJE de cette catégorie (modalités d'encadrement lors des sorties, obligations liées aux évictions pour maladies, documents administratifs à fournir par la famille, éléments de terminologie, etc.) impliquent une modification du règlement de fonctionnement à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu le projet de règlement de fonctionnement modifié dûment présenté,
- Ouï le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement de l'espace « Les loulous » à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20240627-27062024\_49-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

La Secrétaire de séance  
Marie-José ESCANEZ

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 28 juin 2024.